



NOTICE  
SUR LES DE SERRES

*d'Annonay (\*)*

---

JACQUES DE SERRES

ÉVÊQUE DU PUY

**J**ACQUES de Serres, troisième fils de Jean de Serres et de Barbe Broé, naquit à Annonay vers 1550 et fit ses études au collège de Tournon.

Le cardinal Charles de Bourbon, légat d'Avignon, archevêque et abbé de Montebourg, diocèse de Coutance, en Normandie, ayant résigné ladite abbaye en faveur de Bon de Broé, conseiller au Parlement de Paris, ce dernier la donna plus tard à Jacques de Serres, son neveu, qui en avait la jouissance en 1587, année où il alla y passer la belle saison.

---

(\*) Voir le numéro de juillet 1888.

Il écrivait souvent à son frère Charles de Serres et avait l'habitude de terminer ses lettres par ces mots : « Votre meilleur frère et bon ami, *Jacques, abbé de Montebourg.* »

Le 22 juillet 1594, par la faveur de Villars, amiral de France, qui avait réduit la ville de Rouen, le Hâvre, Pont-Audemer et autres places en l'obéissance du Roi, Henri IV fit don à Jacques de Serres du prieuré de Beaulieu, près de Rouen, vacant par le décès de messire Louis de Broé (7).

Vers la fin de l'année 1596, Anne de Lévis, duc de Ventadour et marquis d'Annonay, lui procura l'évêché du Puy, devenu vacant par la mort d'Antoine de Seneterre. Jacques de Serres fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale le 19 avril 1597, accompagné de Pierre de Villars, archevêque de Vienne, son parent, qui, le lendemain, dimanche de Quasimodo, pendant que le nouveau prélat officiait pontificalement, prêcha un magnifique sermon à la cathédrale.

Son diocèse lui fut redevable de plusieurs pieuses et utiles institutions. Le 6 juillet 1598, il consacra dans son église l'autel des Saints-Innocents, où fut trouvé le corps d'un de ces bienheureux enfants, qu'une inscription attestait y avoir été placé en 465 ; et, en 1600, il consacra l'église de Saint-Marcel, qu'il avait fait restaurer. Le 14 juillet 1604, il jeta les fondements de l'église du Collège que dirigeaient les Jésuites ; et, comme il avait choisi sa sépulture dans cette église, il se chargea de faire élever le chœur à ses frais, et y dit la messe en grande pompe, la nuit de Noël 1618.

La même année 1604, il posa la première pierre du couvent de Sainte-Catherine de Sienne. Le 25 mars 1610, il

---

(7) Poncer. *Mémoires historiques sur le Vivarais*, t. IV, p. 226.

reçut les Ursulines, qui adoptèrent, l'année suivante, la règle des religieuses de Notre-Dame, et que l'on désigna plus tard sous le nom de Filles de Sainte-Marie.

Le 25 du mois suivant, il fit poser, par Jean Laurent, son official, la première pierre de l'église des Capucins, qu'il avait introduits, au Puy, le jour de la Pentecôte 1607; mais il se réserva de bénir lui-même l'édifice, quand il serait terminé, ce qu'il fit le premier dimanche d'octobre 1613 (8).

En 1619, un vol considérable et des plus audacieux, commis à l'évêché du Puy, mit en émoi les habitants de cette ville. On profita d'un voyage de l'évêque pour pénétrer dans sa maison épiscopale qui joignait la cathédrale. Il paraît que les voleurs s'y introduisirent au moyen de fausses clefs et à l'aide d'une corde à crochet. On trouva aussi dans une chambre une lanterne secrète. Ce vol, qui eut lieu du mardi 15 janvier 1619 au mercredi 16, vers neuf heures du soir, attrista profondément Jacques de Serres, qui était vieux et infirme.

Parvenu à une extrême vieillesse, il obtint pour coadjuteur son neveu, Just de Serres, auquel il abandonna son abbaye de Montebourg, et qui fut sacré évêque de Tropol, du consentement d'Urbain VIII.

Jacques de Serres mourut le 29 janvier 1621, et fut enseveli dans l'église du Collège, suivant ses désirs.

De magnifiques funérailles lui furent faites le 1<sup>er</sup> février. Nous possédons le compte des dépenses qui furent faites à cette occasion; il s'élève à la somme de 5,631 liv. 6 sols, 5 den.; chiffre très élevé, énorme pour l'époque.

---

(8) L'abbé Filhol. *Histoire d'Annonay*, t. II, p. 78.

Nous avons remarqué les articles suivants :

Pour le lavement et embaumement...	10 liv.
Pour chapelle ardente.....	10 »
En façon d'écussons.....	153 »
En torches, cierges et cire.....	452 » 17 s.
Au maître de musique.....	20 »
Pour le drap des pauvres.....	1.144 liv. 15 s.

## BON DE SERRES

### CONSEILLER DU ROI

Bon de Serres, troisième fils de Jean, fit ses études à Paris, en 1582, où il fut recommandé par son oncle Bon de Broé. Il habitait près le Louvre, paroisse de Saint-Germain-l'Auxerrois.

Le 1<sup>er</sup> juin 1606, il acquit de Marguerite Lescuyer, veuve et usufruitière de noble Jacques de Plevort, l'état et l'office de Conseiller du Roi et maître ordinaire en la Chambre des comptes, qu'avait exercés ce dernier. Cette acquisition eut lieu moyennant la somme de 64,050 livres tournois. Il obtint ses provisions le 7 juillet 1606, signées par le Roi et scellées sur double queue du grand scel de cire jaune, sur le repli desquelles était l'acte de réception de Bon de Serres, audit office en date du 6 août 1606.

Par contrat du 7 mai 1606, Bon de Serres avait épousé Marie Lacour, veuve de noble Nicolas le Bossu, dont il n'eut pas d'enfants (9).

Par son testament olographe du 18 juillet 1626, Bon de Serres institua, pour son légataire universel, son neveu Just

---

(9) Poncer. — *Mémoires historiques sur le Vivarais*.

de Serres, évêque du Puy. Il légua à Pierre de Serres, son autre neveu, conseiller du Roi et juge du Haut-Vivarais, une pension annuelle et perpétuelle de 625 livres au capital de 10,000 livres à lui dues par Charles de Neuville, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils d'État et privé, capitaine de cent hommes d'armes, gouverneur et lieutenant général de la ville de Lyon, suivant acte reçu, M<sup>es</sup> Philibert Coutenot et Noël de Senellier, le 28 avril 1626. Il légua encore aux prieur et religieux de l'abbaye de Montebourg 50 livres de rente, à lui dues par Guillaume Cadot, seigneur de Henoves, à la charge de célébrer tous les ans, et à perpétuité, deux anniversaires, l'un pour le repos de son âme et celle de son épouse, et l'autre pour celle de Bon de Broé et de Jacques de Serres, de son vivant abbé de ladite abbaye.

Il fit aussi un legs de 1,600 livres en faveur des paroisses de la Roche-Guyon et de Vetreuil, près la ville de Mantes. Cette somme était destinée à l'apprentissage des pauvres enfants, pour marier de pauvres filles honnêtes dans le pays, et pour aumônes aux pauvres orphelines et veuves, à la charge par elles de prier Dieu pour son âme. M<sup>e</sup> Jacques Parque, notaire, garde-notes au Châtelet, à Paris, fut nommé exécuteur dudit testament (10).

## PIERRE DE SERRES

### CONSEILLER DU ROI

Pierre de Serres, fils aîné de Charles de Serres et frère de Just, évêque du Puy, succéda à toutes les charges de son père. Par contrat reçu, M<sup>e</sup> Coupa, notaire, le 15 oc-

---

(10) Poncer. — *Mémoires historiques sur le Vivarais*,

tobre 1636, il acheta de Charles de Lévy, duc de Ventacour, gouverneur du Limousin et de Henry de Lévy, ecclésiastique, marquis d'Annonay, les domaines et justice de la Secheras, La Roche, Vaure et Lemps, ainsi que la terre et justice de Chardon, jusqu'aux limites de la juridiction de Saint-Alban-d'Ay, le tout moyennant 28,000 livres.

Pierre de Serres avait aussi acheté, le 9 mai 1633, de Jean de Boffin, seigneur de la Sauve, Argenson, baron d'Arlende, la baronnie, terre, juridiction et seigneurie d'Arlende, consistant en château, manoir, justice haute, moyenne et basse, cens, rentes et autres droits seigneuriaux, moyennant la somme de 40,000 livres.

Pierre de Serres fut chargé, le 2 août 1645, par la communauté de la ville d'Annonay, d'obtenir de Sa Majesté un arrêt ou des provisions portant défense de troubler à l'avenir le bailli du Vivarais et son lieutenant, dans l'exercice de leur juridiction, ce qui était très dommageable pour la ville d'Annonay. A cet effet, il lui fut alloué une somme de 6,000 livres à titre de gratification (11).

En 1625, il eut un procès avec les consuls d'Annonay, au sujet des biens qu'il possédait dans cette ville et que les consuls voulurent imposer à la taille comme roturiers. Pierre de Serres prétendait que ses biens avaient toujours été reconnus et tenus pour nobles et comme tels, n'ayant pas été insérés au cadastre d'Annonay, fait en 1588.

Il attribuait les réclamations des consuls à l'animosité de M. Jarnieu, alors bailli et gouverneur de la ville, qui avait

---

(11) Poncer. — *Mémoires historiques sur le Vivarais*.

eu à Toulouse un grand procès avec Charles de Serres, son père, relativement à la préséance.

Ce procès ne fut terminé qu'en 1680, par une transaction entre les consuls et Marie de Baronnat, veuve de Just de Serres, fils de Pierre. Il faut dire aussi que de 1626 à 1669, l'instance n'avait pas été poursuivie, les biens de Pierre de Serres n'ayant pas été, pendant plus de quarante ans, compris dans les impositions de la ville.

Mais, en 1677, les consuls, sur les instances du syndic des habitants d'Annonay faisant profession de la religion réformée, firent assigner Marie de Baronnat, en sa qualité de veuve et héritière de Just de Serres, par-devant la cour des aides et finances de Montpellier. Le 19 juillet 1680, par acte reçu M<sup>e</sup> Guérin, notaire, intervint une transaction qui mit fin à ce procès (12).

Pierre de Serres fut héritier de Baptiste de Fay, vicaire général de l'évêque du Puy. Il avait épousé, ainsi que nous l'avons dit, Dorothée de Vogué, dont il eut cinq enfants :

MELCHIOR, prieur de Chambon;  
 JUST, seigneur de Thorenc et Andance;  
 JUST-FRANÇOIS, prieur d'Eclassan;  
 JUST, troisième du nom, sieur de Saint-Cyr;  
 JUST-LOUIS-FÉLIX, chanoine de Saint-Ruf.

### JUST DE SERRES

ÉVÊQUE DU PUY.

Just de Serres, neveu de Jacques, auquel il succéda sur le siège épiscopal du Puy, était fils de Charles de Serres,

---

(12) Poncer. — *Mémoires historiques sur le Vivarais.*

conseiller du roi, juge de Vivarais et Valentinois, et d'Isabelle de Fay-Gerlande.

En 1616, son oncle, qui était âgé et infirme, en fit son coadjuteur à l'évêché du Puy et à l'abbaye de Montebourg. Par sa bulle du 11 avril, le pape Paul confirma ce choix et donna à Just de Serres le titre d'évêque de Titopoly.

Il faisait ses études à la Sorbonne, où il était sur le point de prendre son grade de docteur en droit, lorsqu'arriva la mort de son oncle Jacques. Ce fut par de grandes protections qu'il obtint l'évêché du Puy, car il n'avait pas l'âge requis (30 ans).

M. d'Alincourt et surtout le commandeur de Silleri, ambassadeur de Rome, lui furent très utiles en cette circonstance.

Il eut pour concurrent Henri de Lévy, duc de Ventadour, qui fit beaucoup de démarches.

Il fit circuler auprès des officiers de divers corps de la ville du Puy et du pays de Velay une supplique dans laquelle il faisait valoir que, « par son autorité et la grandeur de sa maison, le pays serait en paix et protégé envers tous, et que ledit évêché étant plus grand en qualité qu'en revenus, il convenait d'y placer une personne relevant de maison distinguée. »

Just de Serres, ayant reçu sa nomination à l'évêché du Puy, se rendit à Fontainebleau, où il célébra le service divin le jour de Pâques de l'année 1621, devant le roi, et le lendemain à la messe, il prêta à sa Majesté le serment dû à raison de sa nomination d'évêque.

En 1624, il rédigea le *Propre des Saints* de son diocèse, suivant les règles de la liturgie romaine, et en 1626 il consacra le maître-autel de Saint-Robert de la Chaise-Dieu. C'est de son épiscopat que date l'établissement, ou du

moins l'extension, de plusieurs communautés religieuses. Les Chartreux vinrent s'établir, en 1627, sur les bords de la Loire, au lieu nommé les *Trois-Pierres*. L'évêque et les citoyens du Puy leur abandonnèrent la maladrerie de Brives ou de Saint-Lazare; mais la famille de Polignac leur ayant offert plus tard le château de Villeneuve, moins éloigné de la cathédrale et situé au confluent de la Borne et de la Loire, ils s'y fixèrent le 23 novembre 1695. Le couvent des Capucins de Monistrol fut fondé en 1628 et, deux ans après, le 24 décembre 1630, les religieuses de la Visitation, étant arrivées au Puy, allèrent se placer, avec l'agrément de Just de Serres, près des religieuses de Sainte-Marie, à quelques pas de l'abbaye de Saint-Pierre-Latour.

Ce fut encore sous les auspices du même prélat que fut fondé, en 1638, le monastère des religieuses Cisterciennes de Montfaucon.

Il dut son origine à deux religieuses de ce même ordre, sœur Lucrèce de Fay, de la maison de Saint-Just de Romans, et sœur Geneviève de Bronac, de la maison de Sainte-Marie, de Clavas.

Just de Serres fut le premier qui importa la culture de la vigne dans le terroir du Puy; il fit venir, à cet effet, des vigneronns d'Annonay, et fit apporter de jeunes plants qui s'y sont extrêmement multipliés (13).

L'évêque du Puy voulut donner à sa ville natale un témoignage de son bon souvenir. Ayant fait construire une chapelle dans l'église collégiale de Notre-Dame d'Annonay, sous le vocable de Saint-Charles, il légua au chapitre, le

---

(13) L'abbé Filhol. *Histoire d'Annonay*, t. II, p. 84.

25 septembre 1635, les fonds nécessaires pour que trois messes basses y fussent célébrées chaque semaine à son intention : le lundi, pour le soulagement des âmes du purgatoire ; le jeudi, en l'honneur du Saint-Sacrement, et le samedi, en celui de la sainte Vierge. Il est qualifié dans l'acte de fondation d'évêque du Puy, de comte du Velay, abbé et baron de Montebourg, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé. Sa pieuse mère lui ayant survécu, augmenta cette fondation en 1645 (14).

Just de Serres mourut le 21 août 1641, après avoir institué, pour son héritier, Pierre de Serres, son frère. Il fut enseveli devant le maître-autel de l'église des Jésuites, dans le mausolée qu'il avait érigé à la mémoire de son oncle et prédécesseur, dont il voulut partager la dernière demeure.

## JUST DE SERRES

### CONSEILLER DU ROI

Just de Serres, deuxième du nom, fils aîné de Pierre, épousa, en 1629, Marie de Baronnat, fille d'Imbert de Baronnat, sieur de la Mure. Il fut conseiller du Roi et lieutenant général au bailliage d'Annonay.

En 1654, il acheta, de Just-Henri Mitte de Chevières, marquis de Saint-Chamond, moyennant la somme de 97,000 livres, la terre et baronnie de Thorenc et Andance.

Le 26 décembre 1654, Just de Serres vendit à Scipion Grimoard de Beauvoir, comte du Roure et de Grisac, la

---

(14) *Inventaire du chapitre d'Annonay.*

terre et baronnie d'Arlende, moyennant la somme de 75,800 livres. Dans le contrat, il fut stipulé qu'en cas d'éviction, le comte du Roure aurait la propriété de la terre et baronnie de Thorenc et Andance, à titre de garantie.

Just de Serres, malgré la défense d'aliénation de la baronnie d'Arlende, contenue au testament de Pierre de Serres, vendit cette terre, qui était située à l'extrémité du Vivarais et dans un pays montagneux et très froid, afin de pouvoir payer le prix de son acquisition de la terre et baronnie de Thorenc et Andance, qui se trouvait rapprochée d'Annonay et du Rhône.

A partir de cette époque, les finances de cette famille ayant souffert quelques échecs, nous voyons ses membres décliner progressivement et perdre l'éclat dont ils avaient brillé jusqu'alors par leur richesse et par les hautes fonctions qu'ils avaient remplies.

Just de Serres mourut en 1672, laissant six enfants, dont :

JUST-LOUIS, écuyer, lieutenant général au bailliage d'Annonay.

PIERRE-GABRIEL, sieur de Vernosc.

Le 14 décembre 1672, par acte reçu M<sup>e</sup> Baude, notaire, Marie de Baronnat, en sa qualité de veuve et tutrice de ses enfants mineurs, vendit l'office de lieutenant général au bailliage d'Annonay, dont Just de Serres, son mari, était titulaire, à André Desfrançois, avocat au Parlement de Paris, demeurant à Boulieu, moyennant la somme de 30,000 livres.

Just de Serres avait déjà vendu sa charge en 1660 au prix de 5,000 livres, à Josué Sayve de Molinot, sieur de

Grusse, docteur en droit et avocat au Parlement de Toulouse; mais cette vente ne reçut pas son exécution, à cause de la modicité du prix et d'après les démarches que firent les parents de Just de Serres.

### JUST-LOUIS-FÉLIX DE SERRES

CHANOINE DE SAINT-RUF

Just-Louis-Félix de Serres, fils de Pierre de Serres, fut prêtre, bachelier en théologie et chanoine régulier de Saint-Ruf et infirmier du monastère de Saint-Félix à Valence. Son parent André de Serres, abbé général de l'abbaye régulière de Saint-Ruf, le fit ensuite nommer prieur de la Bauce.

Le 26 décembre 1693, par acte reçu M<sup>e</sup> Béolet, notaire, Gabriel-Henri d'Harenc, chevalier seigneur de la Condamine, résidant en sa maison forte de la Condamine, paroisse de Saint-Julien-Molin-Molette, et Just-Louis de Serres, lieutenant général au bailliage d'Annonay, en leur qualité de patrons de la chapelle de Saint-Michel-le-Jeune, située à Annonay, près de la porte du Champ, donnèrent pouvoir à Messire Just-Louis-Félix de Serres, chanoine régulier de de Saint-Ruf, de célébrer le service divin de la dite chapelle dont il était pourvu, au lieu qu'il trouverait propice, attendu que la chapelle de Saint-Michel avait été entièrement détruite et ruinée par les religionnaires. L'exercice de cette rectorerie fut transféré dans l'église de l'hôpital d'Annonay, où fut érigée une chapelle sous le vocable de Saint-Michel (15).

---

(15) Poncer. *Mémoires historiques sur le Vivarais*.

## JUST-LOUIS DE SERRES

ECUYER, LIEUTENANT GÉNÉRAL AU BAILLIAGE

Just-Louis de Serres, fils de Just, deuxième du nom et de Marie de Baronnat, naquit le 2 mai 1662. Le 9 mai 1688, il racheta l'office de lieutenant général au bailliage d'Annonay, d'André Desfrançois, à qui sa mère, veuve de Just de Serres, l'avait vendu au prix de 30,000 livres, le 14 décembre 1672.

Il paraît que cette acquisition lui fut très préjudiciable et le mit dans un état de gêne que vint augmenter une nombreuse famille.

Il devait des arrérages de rentes au prieur des Carmes du Puy, et des droits de dîme, sur une vigne à Saint-Désirat, aux Pères jésuites du collège de Tournon, comme prieurs du prieuré d'Andance.

Dans une lettre que lui écrivit, le 26 juillet 1698, le P. Perrin, recteur dudit collège, on remarque les passages suivants : « Vous savez mieux que moi que la dîme étant « du droit divin, on ne fait qu'engager sa conscience et « s'obliger à une restitution difficile, de refuser ou de « différer de la payer, et qu'une injustice de cette nature « attire toujours de grands malheurs dans les familles. »

Dans une autre lettre du 6 mars 1699, il s'exprime ainsi : « Vous savez que tôt ou tard Dieu venge cette « injustice et la punit même en ce monde par la perte des « autres biens les mieux acquis et par la décadence des « familles. »

Les réflexions du P. Perrin se réalisèrent comme une prophétie. Just-Louis de Serres eut beaucoup de dettes, au point qu'il ne pouvait payer les droits de capitation. Après-

son décès, ses biens furent saisis à la requête de Jeanne de Fay, marquise de Peyraud, veuve de Denis-Emmanuel de Guignard, vicomte de Saint-Priest, président à mortier au Parlement de Grenoble. Just-Louis de Serres mourut le 2 novembre 1711.

Il avait épousé, en 1684, Catherine Clapisson, dont il eut douze enfants, entre autres :

JUST-ANTOINE, juge du Vivarais ;

ANDRÉ, abbé général de l'Abbaye de Saint-Ruf ;

MARIE, qui épousa François de Montel, magistrat en la sénéchaussée et siège présidial de Valence.

#### JUST-ANTOINE DE SERRES

Just-Antoine de Serres, fils aîné du précédent, se qualifiait de chevalier et seigneur de Chardon. Il fut juge du Vivarais et lieutenant général au bailliage d'Annonay.

Il épousa Marie-Anne Dervieux, qui était veuve en premières noces de Mathieu Albert. Il eut de ce mariage cinq enfants :

LOUIS-FÉLIX, chanoine de l'église de Notre-Dame-d'Annonay et official primatial de l'archevêque de Vienne.

JEAN-ANTOINE, capitaine de cavalerie.

CLAUDE-JOSEPH, chanoine.

MARIE-ANNE.

JOSEPH-GABRIEL, bailli du Vivarais.

Comme son père, Just-Antoine de Serres fut très gêné dans ses affaires ; il ne put les soutenir qu'au moyen d'aliénations successives. C'est ainsi qu'en 1719, le 29 octobre, par acte reçu M<sup>es</sup> Lombard et Desrois, notaires, il vendit la

baronnie de Thorenc et Andance à messire Hugues du Mazel, seigneur de Peyraud, moyennant la somme de 120,000 livres et 540 livres pour épingles, et plus tard, la lieutenance générale du bailliage à Jean-Marie Desfrançais.

Son fils, Jean-Antoine, se voyant privé d'une charge qui était restée dans sa famille pendant cinq générations consécutives, prit le parti d'embrasser l'état militaire, où il obtint bientôt de l'avancement. Il fut d'abord page du duc d'Orléans, puis capitaine de cavalerie. En 1759, il était aide de camp du maréchal d'Armentières, lequel, après la prise de Munster, l'envoya à l'Électeur de Cologne, qui se trouvait aux eaux de Spa, pour lui annoncer la reddition de cette place. Le prince voulut lui témoigner la satisfaction qu'il éprouvait de cette nouvelle, en le gratifiant d'une tabatière en or et d'un diamant estimé trois mille livres. De retour de Spa, il accompagna à Versailles M. de Rochecouart, qui s'y rendait pour présenter au roi les drapeaux pris à l'ennemi et les prisonniers faits à Munster. Cependant, il ne tarda pas à quitter le service, et revint à Annonay avec le titre de chevalier de Saint-Louis et une pension sur l'État.

En 1761, il épousa Justine Crottier de Chambonas, fille du seigneur de Peyraud et nièce de M<sup>me</sup> de Saint-Alban, qui rétablit sa fortune en lui donnant la sienne. Pendant la Révolution, il fut officier municipal et fit de généreux efforts pour maintenir, autant qu'il dépendait de lui, le calme à Annonay.

Étant mort sans laisser de postérité, ses biens d'Annonay et de Chardon passèrent aux Romanet de Lestrangle, ses parents (16).

---

(16) L'abbé Filhol. *Histoire d'Annonay*, t. II, p. 131.

Son frère, Claude-Joseph, fut chanoine régulier de Saint-Ruf et infirmier de l'abbaye de Saint-Ruf, à Valence, par la résignation que lui en fit son oncle, Just-Louis-Félix de Serres, nommé prieur de la Bauce. André de Serres, abbé général de Saint-Ruf, étant décédé, il sollicita du cardinal Fleury sa nomination à ce poste, mais il paraît qu'il ne put obtenir cette faveur.

Ainsi s'éteignit la famille de Serres, d'Annonay, une des plus illustres du Vivarais.

Henry VASCHALDE.

